

LE BÉNÉVOLAT, C'EST L'AVENIR

Il y a un an, M. Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, remettait un rapport, Changer la retraite, propositions pour le développement du volontariat des préretraités et retraités (1), au gouvernement

qui le lui avait commandé. Qu'en est-il un an plus tard? Nous le lui avons demandé.

Notre Temps. – Connaissiezvous déjà, lorsqu'on vous a confié cette mission, la question du bénévolat chez les retraités?

Jean-Pierre Sueur. — Non, je ne m'y étais jamais intéressé de près. Mais j'étais sans a priori sur la retraite et le bénévolat. Et j'ai découvert une foule de gens qui, dans de nombreux domaines, prennent des initiatives, ont le désir de vivre une retraite active!

N. T. — Quel accueil a reçu votre travail?

J.-P. S. – Je suis surpris par l'intérêt que suscite le rapport depuis sa sortie. La première édition est épuisée et doit être retirée! Et je suis allé à peu près dans toute la France, dans un grand nombre d'universités du 3° âge, de clubs, d'associations pour le présenter.

N. T. — Comment l'expliquezvous ?

J.-P. S. — J'y vois deux raisons: d'une part la conception qu'ont les retraités de leur propre rôle, change, ils veulent vivre un nouveau temps de leur vie pendant lequel ils seront utiles, s'adonneront à des activités qu'ils auront librement choisies; et, d'autre part, on a pris conscience qu'il n'est pas supportable, pour une société quelle qu'elle soit, de se priver de la masse énorme de talents, de compétences, de connaissances que représentent les retraités.

N. T. — Quel accueil le gouvernement vous a-t-il réservé?

J.-P. S. - Le Conseil des ministres a prévu, dans le courant de l'année, d'encourager le bénévolat des retraités. Celui-ci peut s'appliquer particulièrement, comme le précise un communiqué publié à cette occasion, à l'encadrement des jeunes œuvrant dans les Tra-

vaux d'utilité collective (TUC); à la prévention et à la lutte contre la toxicomanie; à la défense de l'environnement; à la préservation de notre patrimoine culturel, etc.

N. T. — Votre rapport contenait un certain nombre de propositions pour favoriser le bénévolat. Ont-elles été appliquées?

J.-P. S. — Certaines oui, d'autres non! Par exemple, je préconisais que les bénévoles reçoivent une formation — car, pour être efficace, il faut être formé. Mais comment la financer? Il n'y a pas eu de solutions trouvées... En revanche, je préconisais une meilleure couverture des bénévoles, tant pour les accidents résultant de leur activité que pour la responsabilité civile. En bien, la Fédération nationale de la mutualité française propose désormais un contrat type pour les associations de bénévoles, élaboré avec mon accord, à un tarif relativement faible; il est publié en annexe à mon rapport.

N.T. — Vous avez, depuis ce rapport, été repris par vos nombreuses activités. Comment voyez-vous le bénévolat des retraités un an plus tard?

J.-P. S. — Je crois que l'ensemble des tâches nécessaires pour rendre les gens heureux tend à croître : parce que les besoins augmentent, mais aussi que la société se déstructure, les gens souffrent de solitude, les générations sont isolées... L'une des meilleures réponses que l'on puisse apporter à cela réside certainement dans le bénévolat (à la condition bien sûr qu'il ne prenne pas la place d'emploi), et les retraités y ont un rôle important à jouer.

(1) 118 pages, 55 F, édité par la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07, tél.42-61-50-10.